

1845  
11=9<sup>bre</sup>

264

Remi Mius

et

Leonisse Mius

~~benjamin~~

~~muis~~

+ et dun

au fie

Egal-

l'an mil huit cents quarante cinq l'on  
novembre ~~benjamin~~<sup>Remi</sup> mius fils mj. de  
anselme mius, et de Séraphie mius d'un  
part et Leonise mius fille de frédérique  
muis, et d'anne moulaison dautre par  
de qui nous avons publié les bans aux  
prône de trois messes paroissiales com  
il est prescrit par le St concil de trante  
sans qu'il sesoit trouvé aucun Empai  
canonique, et après le avoir dispensé  
d'un Empechement de consanguinité  
au troisieme Egal + j'ai Reçu leur consent  
mutuel et leur ai donné la bene dict  
nuptiale dans l'Eglise de cette paroisse  
En presences danselme mius, Zacarie Muice  
qui ont déclaré ne Savoir signer Goudot  
curé

18 Nov-

andré

Doucet de

St mandé

et Genevieve

LeBlanc

lan mil huit cents quarante cinq  
le dixhuit novembre andré doucet fils de  
thomas doucet et de Gertrude mius de la  
paroisse de St mandé d'une part  
et jenevieve le blanc fille de jean leblanc  
et d'ursule Doucet de cette paroisse d'au  
part de qui nous avons publié les bans  
aux prône de trois messes paroissiales  
tant ici qu'a St mandé, sans qu'il se soit  
trouvé aucun Empaichement canonique  
es parties ayant obtenu la dispense  
d'un double Empaichement de consan-  
guinité au troisieme Egal. comme  
curé j'ai Reçu leur consentement Affictee  
et leur ai donné la bénédiction nuptiale  
dans l'Eglise de cette paroisse Enpresence  
de pierre suret<sup>te</sup> jeanbourque

Goudot